

Bern, le 15 novembre 1991

Referenz: t.311 Rwanda 84-CJF/BSA

ANTRAG Nr. 308/91

für technische Zusammenarbeit für finanzielle Zusammenarbeit (nur für Finanzhilfe multilateral)

VERSION SIGNEE

(bis Fr. 999'999.--)

- 1. An: Direktor DEH [x]
2. Land/Region/Kontinent: RWANDA - Afrique orientale
3. Bezeichnung der Aktion und der Phase: Promotion de la menuiserie "Ububa"
4a. Kurzname der Aktion:

BAWI

Table with columns: an, Datum, i/visa, a/a. Contains handwritten entries: an: VAR CJF SP, Datum: 28.11.91, i/visa: / [initials], a/a: [initials]. Includes stamp: EDA 28. Nov. 1991, Ref. 1311 Rwanda 84.

PROMOTION DE LA MENUISERIE

4b. Kurzname der Phase:

PHASE II (Sept. 1991 - août 1994)

5. DEH gegenüber verantwortliche Institution mit Adresse (bei eigener Aktion der DEH offen lassen):

Kopie ging an: - Nairobi - Kigali

6. Beantragter Kredit Fr. 626'000

Sektionschef(s):

Abteilungschef (s) :

[Signature]

[Signature]

A. Hartmann

Henri-Philippe Cart

ENTSCHEID (*)

Direktion für Entwicklungszusammenarbeit und humanitäre Hilfe (DEH):

Bern, 26. Nov. 91

Bundesamt für Aussenwirtschaft (BAWI):

(für Finanzhilfe multilateral)

Bern,

(*) Gemäss Verordnung über die internationale Entwicklungszusammenarbeit und humanitäre Hilfe vom 12. Dezember 1977:

Kredite der Technischen Zusammenarbeit bis Fr. 999'999.--, Unterschrift DEH

Kredite der Finanziellen Zusammenarbeit - bilateral, bis Fr. 999'999.--

Unterschrift DEH

- multilateral, bis Fr. 999'999.--

Unterschriften DEH, BAWI

Bitte offen lassen:

Krediteröffnung Ländercode / Haupt- & Sachgruppe / Aktionscredit Nr. / Phasenplan

[] [] []

[] []

[] [] []

[]



RWANDA : PROMOTION DE LA MENUISERIE "UBUBAJI"

Crédit No. 308/91 (phase II, 1991 - 1994)

Frs. 626'000.-

1. RESUME

De tous les secteurs de l'artisanat au Rwanda, la menuiserie est certainement le plus important quantitativement mais sa qualité demeure faible.

Depuis plus de dix ans, l'ONG Frères des Hommes a relevé le pari de la promotion de menuisiers en commune de Nyakizu avec un système de formation par apprentissage autour d'un noyau de menuisiers qualifiés et une production de portes et fenêtres en bois sec destinés à des constructions faites ordinairement avec des huisseries métalliques (bureaux communaux, dispensaires, écoles, projets...)

Le travail exemplaire du volontaire engagé dans cette action et le cheminement professionnel de ces menuisiers sont connus de tous ceux qui ne cessent de réfléchir au développement de l'artisanat au Rwanda.

Connaissant l'intérêt traditionnel de la DDA pour les appuis à l'artisanat, le Gouvernement rwandais a approché la Suisse en 1989 afin de poursuivre une expérience de même type dans une autre région du Rwanda, car Frères des Hommes n'était pas en mesure d'assumer une nouvelle action.

Cette nouvelle opération visait donc à promouvoir un nouveau noyau de menuisiers très qualifiés en milieu rural à proximité de marchés potentiels de la capitale et à encourager, grâce à un recours aux forces propres du métier développées à Nyakizu, un essaimage progressif de compétences spécialisées sur la base d'une formation de type apprentissage.

L'expérience et les compétences du technicien à l'origine de l'expérience de Nyakizu ont alors été requises, et le présent crédit devrait financer une deuxième phase de trois ans à ce projet de longue haleine. Le crédit de 626'000 frs. couvrira le salaire du technicien expatrié et un appui méthodologique, des frais de formation pour les menuisiers, l'approvisionnement d'un fonds de roulement et d'un fonds de promotion du bois dans la construction, et la mise au point de prototypes de verrous.

2. INTRODUCTION

Afin de faire face à une démographie galopante et à une raréfaction des terres agricoles continue, le Gouvernement rwandais a énoncé comme priorité - à côté de l'autosuffisance alimentaire - le développement d'activités économiques basées sur des produits locaux et permettant de créer des emplois non agricoles, de préférence en milieu rural.

Ces activités sont également un des axes du programme par pays (PPP) pour le Rwanda et plusieurs opérations oeuvrent dans ce domaine : Appui à la filière du bois, appui aux innovations industrielles; le relatif échec de l'appui au secteur non structuré financé par la Suisse ne doit pas occulter le fait que seul le secteur non structuré a dépassé les estimations en ce qui concerne le nombre d'emplois créés; en revanche le niveau des compétences des personnes travaillant dans ce secteur est encore susceptible d'amélioration. L'enseignement technique donné dans les écoles secondaires rwandaises, axé principalement sur l'industrie, ne semble pas avoir eu un effet créateur d'emplois.

Entre ce secteur non structuré précaire et l'industrie se trouve un grand vide, qui pourrait aisément être comblé par des hommes de métier, très qualifiés, ayant une maîtrise affirmée des techniques modernes mais travaillant comme artisans privés. Avec des compétences techniques sûres, ils peuvent s'adresser au marché moderne - solvable - et s'attaquer au marché de la substitution aux importations.

C'est cette réflexion qui a amené la DDA à décider en 1989 de financer une opération d'appui à la formation et l'établissement de menuisiers qualifiés en milieu rural mais suffisamment proche de Kigali pour pouvoir bénéficier du marché que constitue la capitale. Cette première phase a largement répondu aux attentes, mais l'opération peut encore jouer un rôle important en élargissant le cercle des menuisiers bénéficiaires de son encadrement, et en continuant de travailler en amont et en aval des menuisiers, à savoir au niveau de l'approvisionnement en bois et de la recherche de marchés.

3. LES PARTENAIRES ET LES BENEFICIAIRES

Les premiers bénéficiaires de l'opération sont les jeunes menuisiers de Rutongo - commune sise à 20 Kms de Kigali - intéressés à parfaire leur formation et à ouvrir un atelier, ainsi que les personnes qui travailleront dans ces ateliers.

Les partenaires sont les patrons-artisans de la région de Nyakizu qui assurent des formations à Rutongo et forment des apprentis, le comité d'orientation qui assure le suivi et un consultant indépendant rwandais, spécialiste de l'artisanat, qui accompagnera l'opération après l'expérience peu concluante du suivi effectué par l'ADRI lors de la première phase.

Au niveau institutionnel, le projet collabore avec le Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat (MINIMART) et le Ministère

de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts (MINAGRI) pour l'aménagement d'un cadre propice au développement des entreprises de menuiseries.

D'une manière plus générale, cette opération qui vise à permettre l'accès à un marché occupé essentiellement par des produits d'importation doit permettre à l'économie rwandaise d'économiser des devises, et aux particuliers qui feraient le choix du bois par rapport au métal de construire leur logement à moindre frais. Cet aspect a pris d'autant plus d'importance suite à la dévaluation de novembre 1990.

4. FINALITE

L'objectif à long terme est la création d'emplois non agricoles en milieu rural, à travers la substitution des huisseries métalliques dans la construction par des produits en bois sec de grande qualité qui apportent une valeur ajoutée rwandaise importante.

Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de créer des centres de rayonnement du métier, c'est à dire des noyaux d'ateliers d'artisans qualifiés, capables de fabriquer des produits en bois de qualité, substituts du métal et à partir desquels le savoir-faire essaimera progressivement par l'apprentissage.

5. OBJECTIF

L'opération vise à poursuivre la formation d'un noyau de menuisiers sélectionnés à Rutongo, à promouvoir grâce aux appuis des artisans-menuisiers de Nyakizu un essaimage progressif sur la base d'une formation par apprentissage, et à offrir sur les marchés locaux un artisanat du bois de qualité.

6. A) RESULTATS ATTEINTS

- A ce jour le projet a démarré dans la commune de Rutongo avec le soutien du bourgmestre et de la Direction Générale de l'Artisanat.
- Un stock de bois sec a été constitué.
- Le formateur, homme de métier rwandais, a suivi un stage chez AFOM, entreprise artisanale de Nyakizu.
- Les menuisiers intéressés se sont portés candidats malgré des frais d'inscription et la perspective d'une formation de 10 mois, à raison de 2 jours par semaine sans rémunération. 13 d'entre eux ont reçu une formation en deux temps sur la fabrication d'outils et de fenêtres et ont pu ensuite effectuer un stage de 2 mois à Nyakizu.
- Le formateur a été le premier à démarrer son atelier, comme prévu. Les aides à la mise sur pied d'ateliers consistent en

- 4 -

avances sous forme de bois sec, petits crédits à court terme pour l'achat d'outils, appui technique permanent durant l'exécution des commandes.

- La recherche de marchés et la mise en place de réseaux avec les bureaux d'études progresse normalement. L'AEFB au niveau technique permet d'accéder à des commandes importantes.
- Le suivi de Nyakizu s'est poursuivi avec en particulier
 - appui au calcul des prix et à leur adaptation à la dévaluation;
 - appui à la recherche de solutions pour les problèmes financiers des ateliers; appui lors des discussions avec les banques populaires et autres organismes financiers;
 - appui lors des réunions d'un comité mis sur pied pour les critères de qualité;
 - appui aux nouveaux ateliers.

B) RESULTATS ATTENDUS

Quatre à six ateliers autonomes et performants employant chacun une dizaine de personnes se seront ouverts dans la commune de Rutongo (environs de Kigali).

Un stock de bois sec aura été constitué permettant aux ateliers existants et aux nouveaux ateliers de travailler avec du bois de qualité jusqu'à ce qu'ils aient eux-mêmes la capacité de constituer leur propre stock de bois.

L'image de marque du bois dans la construction de l'habitat moyen est établie et la compétitivité du bois par rapport aux chassis métalliques est reconnue, ce qui se traduit par une demande croissante d'huisseries en bois.

Les différentes contraintes qui entravent l'ouverture d'un atelier par un menuisier sont progressivement levées, créant ainsi un cadre propice à l'émergence de nouvelles vocations d'entrepreneur. Ces contraintes se situent aux niveaux administratif (par ex. permis de coupe pour l'approvisionnement en matière première), financier, technique, et à celui de la commercialisation.

La réflexion sur l'apprentissage en tant que mode de transmission du savoir-faire aura progressé, ainsi que celle sur l'appui à la création d'entreprise. Ces deux réflexions sont d'une grande importance pour le Rwanda; le technicien expatrié mettra par écrit le fruit de ses réflexions afin d'en faciliter la diffusion.

7. ACTIVITES

Les activités du projet se répartissent en deux groupes :

- celles d'appui direct aux menuisiers;
- celles influençant le cadre dans lequel évoluent les menuisiers (activités en amont et en aval).

Dans le premier groupe on trouve :

- * le repérage des futurs petits entrepreneurs menuisiers et appui à leur installation;
- * la formation initiale et le recyclage des menuisiers;
- * l'appui technique rapproché durant l'exécution des commandes en veillant à un haut niveau de qualité;
- * le maintien de contacts avec les artisans-patrons de Nyakizu par un suivi-accompagnement;

Dans le second groupe figurent :

- * l'approfondissement de la problématique de l'accès à la matière première; la gestion du stock de bois sec comprenant le choix des arbres à couper, la supervision de la coupe et du sciage, le transport et le stockage dans de bonnes conditions;
- * la promotion du bois sur le marché local des huisseries par l'organisation de démonstrations dans des constructions "témoins" ayant un effet d'entraînement; la recherche de commandes pour les menuisiers; le renforcement des liens avec les opérations oeuvrant en amont et les cabinets techniques de la place;
- * la mise au point de produits nouveaux que les menuisiers pourraient ensuite reproduire et commercialiser;
- * la discussion avec les autorités pour alléger les contraintes administratives et financières handicapant le développement des ateliers de menuiseries;
- * la poursuite de la réflexion sur les conditions de création d'entreprises en milieu rural et sur la formation par apprentissage; réflexion sur les possibilités d'essaimage de tels noyaux d'artisans qualifiés dans chaque préfecture du pays.

Pour mener à bien toutes ces activités, le technicien expatrié pourra faire appel à un appui méthodologique sur place en s'adressant à des Rwandais connaissant bien la problématique du développement de petites entreprises ou spécialisés dans les questions de formation des adultes.

8. MOYENS

L'aide extérieure servira à financer les frais du technicien (salaire et frais de fonctionnement), la prise en charge d'une partie des frais de stage des apprentis à Nyakizu, la constitution de deux fonds (fonds de roulement et fonds de promotion), la mise au point de prototypes, et l'appui méthodologique requis pour compléter l'apport du technicien.

Budget du Projet (du 1.9.1991 au 31.8.1984)SFR**1. TA Frais en Suisse**

10 (36 mois/travail + indemnité de réinsertion) 480'000.--

2. TA Formation menuisiersFRW

30. Frais de stage 600'000 7'100.--

50. Achat de matériel 660'000 7'800.--

60. Constructions 500'000 5'900.--

70. Fonctionnement

- salaire formateur 600'000

- essais à fonds perdus 600'000

- véhicules 1'500'000

- bureau 240'000

2'940'000

34'600.--

3. TA Fonds de roulement "bois sec"

70. Fonctionnement

- bois 750'000

- avances sur paiement 750'000

- prêts à la constr. 750'000

2'250'000

26'500.--

4. TA 4 Prototypes verrous

70. Fonctionnement 1'200'000 14'100.--

5. TA 5 Fonds de promotion de l'utilisation du bois dans le bâtiment

70. Fonctionnement 500'000 5'900.--

6. TA 6 Appui méthodologique70. Fonctionnement 3'750'000 44'100.--

T O T A L

626'000.--

Taux utilisé : 1 SFR = 85 FRW

9. APPRECIATION

La Section Afrique de l'Est est convaincue que les objectifs de ce projet ont de bonnes chances d'être atteints car la réputation du bois progresse dans les milieux publics et dans la construction privée pour les fonctionnaires moyens, et la dévaluation du FRW renforce encore sa compétitivité par rapport aux autres matériaux de construction importés. Par ailleurs, la phase précédente et l'expérience de Nyakizu ont montré que les techniques permettant de fabriquer des produits de qualité sont au point et maîtrisables par les artisans, avec un minimum d'investissement.

La Section estime que ce projet, en contribuant à l'établissement d'ateliers de menuiserie autonomes, s'intègre pleinement dans la stratégie de développement que la DDA met en oeuvre au Rwanda, visant notamment à créer des emplois par la valorisation des ressources locales.

10. SUIVI ET EVALUATION

Ce projet fait l'objet d'un suivi attentif de la part du Bureau de coordination, suivi qui est facilité par le fait que l'opération se déroule à proximité de Kigali.

Par ailleurs un comité d'orientation assure également un suivi, et un consultant indépendant rwandais, spécialiste de l'artisanat, accompagnera l'opération.

11. PROPOSITION

Vu ce qui précède, nous vous proposons de libérer un crédit de

SFR 626'000.-

pour le financement du projet de promotion de la menuiserie "Ububaji".

L'engagement se fera à la charge du crédit de programme de Frs. 3,3 milliards concernant la continuation de la coopération technique et de l'aide financière bilatérale en faveur des pays en développement selon l'AF du 4 octobre 1990. Les dépenses de cet engagement seront imputées à la rubrique budgétaire 202-3600.

Referenz: t.311 Rwanda 84 - CJF/BSA
CODIERUNGSBLATT für Antrag-Nr. 308/91

Eintretensantrag
Kreditantrag

1. Land/Region/Kontinent: RWANDA
2. Kurzname der Aktion: Promotion de la menuiserie
Nr./Bezeichnung der Phase: Phase II

13. KONTENPLAN
Ländercode 254

3. Form des Beitrages: nicht rückzahlbar rückzahlbar
4. Neue Aktion
 Eintretensantrag (Konto-Nr.) annullieren
 Weiterführung der Aktion (vorangehender Antrag, Nr. 192/89...)
 Zusatzkredit zu Antrag, Nr.

Haupt- und Sachgruppe 61

5. Phasen-Dauer: Unbefristet-Beginn 19 Ende 19
 Befristet -Beginn 09 19 91 Ende 08 19 94

Aktionskredit 027

Phase 02

6. Verantwortlichkeiten: Afr. Est - CJF
a) geographische Sektion/Sachbearbeiter:
b) Fachdienst/Sachbearbeiter:
c) FZ Sektion/Sachbearbeiter:
Kat.: I..

FINANZPLANUNG

Zuständigkeit 12

7. Aktionstyp: a) TZ oder FZ b) bilat. oder multilat.

Aktionstyp 100

8. Durchführung: Aktion der DEH Beitrag für bestimmte Aktion Allgemein.Beitrag (Programmbeitrag)
- direkte Aktion - CH Hilfswerk
- Auftrag Privatfirma - CH andere Instit.
- Regie CH Hilfswerk - Internat. Organ. UNO
- Regie CH öff.Instit. - Internat. Organ. andere
- Andere - Lokale NGO
- Nicht CH Organ. andere

9. DEH gegenüber verantwortliche Inst. in der Schweiz/im Drittland: ..

Institution 999

10. a) Name der verantwortlichen Partnerinst. im Entwicklungsland: Ministère de l'Artisanat et de l'Industrie
b) Status der Partnerinst.: öffentlich halbstaatlich privat

11. Tätigkeitsbereich: ..

Sektor

12. a) gepl. Verpflichtungen (in 1'000 Fr.)
inkl. beantragter Kredit

		6	2	6

 19 91
19 92
19 93
19 94
19 95
b) gepl. Auszahlungen (in 1'000 Fr.)

		2	2	0
		2	5	0
		2	0	0
		2	0	0

Codierung überprüft (Visa):

SIA